

Votre besoin
Formation, affectation PIAL, mobilité, quotité de travail, accompagnement méridien
Qui contacter ?
Services départementaux de l'école inclusive (SDEI) SDEI 19 : ecoleinclusive19@ac-limoges.fr SDEI 23 : ecoleinclusive23@ac-limoges.fr SDEI 87 : ecoleinclusive87@ac-limoges.fr

Votre besoin
Congé de grave maladie, temps partiel thérapeutique, aménagements RQTH, accidents du travail
Qui contacter ?
Division des Pensions et des Prestations Sociales ce.dpps2@ac-limoges.fr

Votre besoin
Frais de déplacements
Qui contacter ?
Division des affaires financières - DAF chorusdt@ac-limoges.fr

Votre besoin
Accompagnement médico-social - Assistante sociale - Médecins du travail - Infirmière de prévention
Qui contacter ?
ce.medicosocial@ac-limoges.fr
Permanence téléphonique de 9h à 12h30 : 05 55 11 41 88

Bureau des personnels d'appui à la scolarité (AESH) Rectorat de Limoges

Votre besoin
Contrats, avenants, avancement, paye, changements administratifs (adresse, RIB, ...), arrêts maladie, fin de contrat, attestations
Qui contacter ?
RESPONSABLE : Romain BATISSOU COORDINATRICE : Sophie VALLAT <u>AESH 19</u> de A à GA : Mélanie GAY 05 55 11 41 12 de GB à P : Claire MARECCHIA 05 55 11 41 57 de Q à Z : Sophie VALLAT 05 55 11 41 04 <u>AESH 23</u> de A à Z : Amandine GROUSSELAS 05 55 11 41 13 <u>AESH 87</u> de A à DESP : Galya PETROVA 05 55 11 41 09 de DESQ à MAS : Leila GROUSSET 05 55 11 41 90 de MAT à Z : Angélique CADET 05 55 11 40 50

Votre besoin
Difficultés avec l'élève ou les parents
Qui contacter ?
- Enseignants - Chefs d'établissements, directeurs d'écoles - Coordonnateur PIAL - Service Départemental de l'École Inclusive

Votre besoin
Accompagnement social
Qui contacter ?
ce.actionsociale19@ac-limoges.fr ce.actionsociale23@ac-limoges.fr ce.actionsociale87@ac-limoges.fr

Votre besoin
Evolution professionnelle (reconversions, CPF, VAE, ...)
Qui contacter ?
crh19@ac-limoges.fr crh23@ac-limoges.fr crh87-a@ac-limoges.fr ou crh87-b@ac-limoges.fr

Votre besoin
Absences, horaires
Qui contacter ?
- Chef d'établissement - Directeur d'école

Votre besoin
Emploi du temps, conseils et partage de pratiques
Qui contacter ?
- Coordonnateur du PIAL - AESH référent

FOCUS

ABSENCES

En cas d'absence imprévue liée à un arrêt pour raison de santé, vous devrez en tout premier lieu et sans délai, en informer votre directeur d'école ou le chef de l'établissement.

Vous devrez dans les 48h transmettre l'avis d'arrêt de travail établi par votre médecin via votre messagerie professionnelle à :

- votre gestionnaire au BPAS
- votre directeur de l'école ou votre chef d'établissement
- au coordonnateur de PIAL

FICHES DE PAYE

Vos bulletins de salaire dématérialisés sont déposés chaque mois sur votre Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

Vous pourrez activer cet espace après le versement de votre première rémunération et y accéder sur l'adresse Web suivante :

<https://ensap.gouv.fr>

USAGE DES MESSAGERIES PROFESSIONNELLES

Une messagerie professionnelle individuelle est attribuée à chaque personnel de l'académie.

L'administration utilisera systématiquement cette voie pour communiquer avec vous (transmission d'avenants, d'arrêtés, consignes professionnelles, ...).

Lors de vos échanges professionnels il est indispensable d'utiliser cette messagerie professionnelle sécurisée qui assure la confidentialité de vos communications.

ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de difficulté, une assistance technique vous accompagnera dans l'utilisation des outils informatiques mis à votre disposition (colibris, messagerie académique,...).

Cette assistance (AMERANA) est à votre disposition :

- par téléphone du lundi au vendredi (8h-17h30) : **05 16 52 66 86**
- en ligne sur le portail académique 24h/24h : **www.ac-limoges.fr** (rubrique « Accès rapides » / « AMERANA »)